

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE DES CÔTES D'ARMOR

18 AVRIL 2024



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL



FOURNISSEUR
OFFICIEL



Ordre du jour

- Réforme des statuts de La Ligue Bretagne de Voile
- Evolution de la division 240
- Formation (livret dématérialisé et info sur les stagiaires en cours)
- Règlement sportif 2024
- Questions diverses

Réforme des statuts de la Ligue

- Inscription de la CRA dans les statuts et dans le règlement intérieur de la Ligue des textes réglementaires de la CCA définissant les fonctions des CRA
- Les CDA existent maintenant officiellement

Evolution de la division 240

- Dernière modification en date du 13 décembre 2023
- « Le dispositif filaire d'arrêt d'urgence coupant l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du conducteur (coupe-circuit) doit être relié au poignet ou à la jambe de ce dernier, dès lors que le moteur est allumé. Il ne doit en aucun cas être modifié (rallongé, déplacé)
- Un second coupe-circuit filaire doit pouvoir être accessible à bord
- Les IC types ont été modifiées suite à l'incident de la SOF (voir le paragraphe accompagnateur article 23.4)

Division 240

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

Formations

- 9 stagiaires en formation les 27/28 janvier dernier
- 3 sont depuis nommés CC stagiaires régional
- La fédération prépare un livret dématérialisé pour la formation des stagiaires (régionaux et nationaux)
- Affiches et flyers pour communiquer sur l'arbitrage

- Règlement technique FFV
- Règlement sportif CDV 22

Questions diverses

- Numéro d'urgence de la CCA 01.40.60.37.58
 - Déclenchement d'intervention extérieure au dispositif de sécurité propre à la compétition
 - Évacuation sanitaire ou médicale coordonnée par les moyens de l'Etat
 - Blessure grave ou décès